

<i>Nombre de membres au Conseil de Communauté :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers en fonction :</i> <i>108 titulaires – 39 suppléants</i>	<i>Conseillers présents : 96</i> <i>Dont suppléants : 2</i> <i>Pouvoirs : 9</i> <i>Absents excusés : 12</i> <i>Absents : 2</i>
--	---	--

Date de convocation : 6 mai 2014.

Vote(s) pour : 105  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

### Séance du lundi 12 mai 2014,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

### Point n° 5 : **Communication des décisions prises par le Président.**

Rapporteur : Monsieur BOHL

Le Conseil,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil de Communauté du 14 avril 2014 relative à la délégation du Conseil au Président,

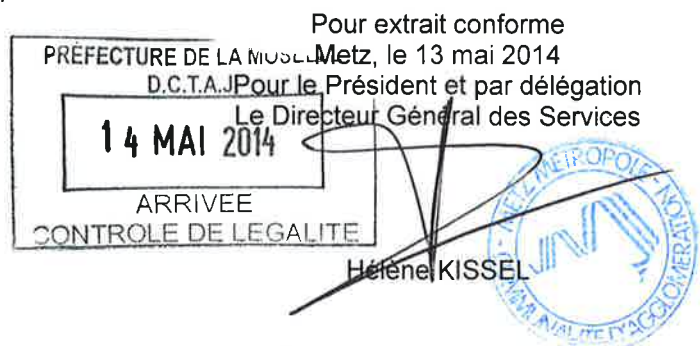
CONSIDERANT que les décisions prises par le Président, dans le cadre de cette délégation, doivent faire l'objet d'une communication au Conseil,

DECLARE avoir reçu communication des décisions suivantes, prises par le Président :

- Décision 13/2014, du 28 avril 2014,
- Décision 48/2014, du 2 mai 2014,
- Décision 55/2014, du 28 avril 2014,
- Décision 56/2014, du 28 avril 2014,
- Décision 65/2014, du 29 avril 2014,
- Décision 67/2014, du 28 avril 2014,
- Décision 68/2014, du 25 avril 2014,
- Décision 69/2014, du 25 avril 2014,
- Décision 75/2014, du 25 avril 2014,
- Décision 76/2014, du 2 mai 2014,

CONSIDERANT que selon l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être rendu compte à l'organe délibérant des attributions exercées par délégation de ce dernier au Président et par conséquent de la signature des marchés publics et des avenants, ainsi que des décisions prises en matière contentieuse,

DECLARE avoir reçu communication des décisions relatives aux marchés publics, aux avenants et aux procédures contentieuses ci-annexées.



INFORMATION RELATIVE A LA SIGNATURE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE MARCHES PUBLICS ET D' AVENANTS  
 CONSEIL DE COMMUNAUTE - LUNDI 12 MAI 2014

Numero de marché	Objet	Titulaire	Adresse titulaire	Montant du marché de base TTC	Montant de la prestation € T.T.C.	Durée	Type de procédure	Date de la CAO
1176	Réalisation d'études "eaux pluviales" <i>Avenant n° 1 : Augmentation du montant maximum du marché</i>	INGEDIA	30 avenue de Thionville 57140 WOIPPY	120 000,00 €	18 000€ soit 15%			19/03/2014
1192	Gestion de la fourrière animale <i>Avenant n° 2 : Modification financière en raison de la modification de superficie et de la population</i>	SAS SACPA	Domaine de Rabat 47700 PINDERES	144 000,00 €	3 051,60€ soit 2,00%			
1246	Recalibrage et réhabilitation du réseau d'eaux pluviales Grand'Rue à Lorry-lès-Metz <i>Avenant n° 1 : Modification des prestations</i>	JEAN LEFEBVRE LORRAINE	Voie Romaine BP 40620 57146 WOIPPY cedex	146 374,92 €	9 966,72 € soit 6,8%			
1256	Construction d'une piste cyclable entre Peitre et Mécleuves Tranche n° 3 : Chesny-Jury-Mécleuves-Sorbey	EIFFAGE TRAVAUX PUBLICS	5 rue Alfred Kastler 54320 MAXEVILLE	415 317,18 €		24 semaines	MAPA	19/03/2014
1257.1	Travaux de signalisation, fourniture et pose de mobilier urbain Lot n° 1 : Signalisation horizontale - verticale	AXIMUM	664 Route de Toul 54206 TOUL cedex	540 000,00 €		36 mois	MAPA	19/03/2014
1257.2	Travaux de signalisation, fourniture et pose de mobilier urbain Lot n° 2 : Mobilier urbain	VB SERVICE	Rue neuve 54450 HERBEVILLER	540 000,00 €		36 mois	MAPA	19/03/2014



**COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES EN MATIERE DE PROCEDURES CONTENTIEUSES**  
**Conseil de Communauté – Lundi 12 mai 2014**

**RECOURS CONTENTIEUX**

PARTIES	JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DU RECOURS
M. Alain FERRE dit Jean DORVAL contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Demande d'annulation de la décision du Président de Metz Métropole du 18 février 2014 confirmant l'abaissement de la note de l'agent pour l'exercice 2013	22 avril 2014
Monsieur Daniel PRUCHNOWSKI contre Metz Métropole	Cour Administrative d'Appel de Nancy	Demande d'annulation du jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 20 février 2014 qui rejette sa requête tendant à condamner Metz Métropole à la réparation du préjudice résultant de son reclassement illégal en 1986. A ce titre, demande le versement d'une indemnité de 120 000 euros ainsi que d'une indemnité couvrant les pertes de rémunération, de prime et de pension.	22 avril 2014
Monsieur Daniel PRUCHNOWSKI contre Metz Métropole	Cour Administrative d'Appel de Nancy	Demande de réforme partielle du jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg du 20 février 2014 qui ne fait que droit à sa demande de remboursement des dépenses d'aménagement de son véhicule suite à son accident de service et rejette sa demande de remboursement des frais d'hébergement pour ses cures thermales suivies à Dax.	22 avril 2014

**DECISIONS RENDUES PAR LES DIVERSES JURIDICTIONS**

PARTIES	JURIDICTION COMPETENTE	OBJET	DATE DE LA DECISION	SENS DE LA DECISION
M. Giovanni MICCICHE contre Metz Métropole	Tribunal Administratif de Strasbourg	Le requérant demande de condamner Metz Métropole à lui verser 18 278,65 € en réparation de son préjudice matériel suite aux travaux d'assainissement collectif réalisés par la Société LTPE à proximité de sa maison d'habitation, et 10 000 € au titre de son préjudice moral et de son trouble de jouissance.	17 avril 2014	Metz Métropole est condamnée à verser à M. Giovanni MICCICHE 19 278,65 € en réparation de son préjudice, ainsi que 1 000 € au titre des frais et dépens.  De plus, Metz Métropole devra prendre en charge les frais d'expertise (5 999,53€).